

Universités

Prépas

IUT

Nouveautés APB 2017

BTS

Ecoles

CIO d'Ermont
37 bis rue Maurice Berteaux
Tél: 01.34.15.71.60

L'agenda de la procédure

Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
2 décembre : ouverture du site www.admission-postbac.fr → début de la phase d'information							
	Etape 1 Inscription et vœux de formations du 20/01 au 20/03						
	Etape 2 Validation des vœux et transmission des dossiers jusqu'au 02/04						
	Etape 3 Classement des vœux jusqu'au 31/05						
						Etape 4 Proposition d'admission/réponse	
							Etape 5 Inscription

Procédure complémentaire : 27 juin → 25 septembre

Etape 1 Enregistrement des candidatures

20 janvier
au 20 mars

2 listes séparées

24 vœux maximum + 24 vœux d'apprentissage

● **12 vœux** maximum par type de formation : BTS, DUT, **CPGE**, 1^{ère} année universitaire (L1, PACES), **MANAA**, **MAN**, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles d'architecture, autres formations....

Etape 2 Constitution des dossiers

Jusqu'au
2 avril

NOUVEAUTE

- Les dossiers sont dématérialisés, ce qui nécessite de saisir toutes les informations en ligne.

Du 3 au 6 mai : consultez votre espace personnel pour vérifier que vos dossiers sont bien parvenus dans les établissements.

Vœu générique PACES ●

1 vœu PACES, puis classer les 7 UFR

Ne pas oublier de faire 5 autres voeux pour respecter la règle des 6 voeux de licence (et de positionner l'université de l'académie dans les 4 premiers voeux)

Admission en deux temps:

- 1) proposition d'admission sur le voeux générique le 8 juin
- 2) vers le 20 juillet: affectation sur l'une des UFR

A l'intérieur d'un vœu générique, il est obligatoire de classer toutes les UFR proposées par APB.

Une priorité géographique sera attribuée à chaque candidat.

Etape 4 Propositions d'admission

Juin
Juillet

Vous devez vous connecter et donner une réponse.

3 phases d'admission se succèdent :

Phase 1 : 8 juin 14h → 13 juin 14h

Phase 2 : 26 juin 14h → 1^{er} juillet 14h

Phase 3 : 14 juillet 14h → 19 juillet 14h

NOUVEAUTE

Possibilité de répondre « OUI MAIS » jusqu'à la 3^{ème} phase, puis de participer à la Procédure Complémentaire.

Procédure complémentaire

Du 27 juin
au 25
septembre

NOUVEAUTE

Condition d'accès : pour tous

- ✓ Sauf si vous avez répondu OUI Définitif
- ✓ Sauf si vous êtes refusé sur une formation en procédure normale, vous ne pourrez pas la redemander.
- ↪ Le candidat peut formuler **12 vœux maximum** sur les places restantes.
- ↪ Consultez régulièrement votre dossier pour savoir si une place vous est proposée et répondez à cette proposition **dans un délai de 8 jours (délai réduit à 24h en septembre)**.

Où et comment s'informer

Rencontrez les Conseillers d'Orientation-Psychologues

Mme JANVIER le jeudi
Mme MOREL le mardi matin et vendredi
(Prise de RDV au CDI)

Présentes au CIO le mardi après midi.

Participation aux manifestations organisées :

- Salon APB : 6 et 7 Janvier 2017 au Grand Hall de La Villette
- Journées "Portes ouvertes" des établissements (dates consultables sur le site APB dans l'annuaire des formations)

Les sites Internet :

- Les sites des écoles et des universités ...
- Le site APB : www.admission-postbac.fr
- Académie de Versailles « orientation », « l'enseignement supérieur »